

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 93.00.522.001.0 DU 15 JUIN 1993

Filtres purgeurs de gaz MECATHERMIC modèles PGF 80 à PGF 2500 pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE N° 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AUX CONTROLES DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES

FABRICANT

MECATHERMIC SA, BP 24, 285, avenue du Plan de Campagne, 13170 Les Pennes Mirabeau.

CARACTERISTIQUES

Les filtres purgeurs de gaz MECATHERMIC, modèles PGF 80 à PGF 2500 sont destinés uniquement à des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau dans lesquels le système d'alimentation élimine toute possibilité d'entrée d'air permanente.

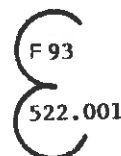
Le nombre indiqué à la fin de leur dénomination exprime leur débit maximal en mètres cubes par heure.

Les filtres purgeurs de gaz MECATHERMIC modèles PGF 80 à PGF 2500 sont prévus pour une pression minimale de fonctionnement de 0,3 bar et une pression maximale de fonctionnement de 20 bar.

Modèles PGF	80	200	300	420	600	900	1200	1800	2500
Capacité utile en litres	18	50	120	320	540	1 100	1 200	1 450	1 750
Débit max. en m ³ /h	80	200	300	420	600	900	1 200	1 800	2 500
Livraison min. en litres	500	1 000	1 000	2 000	2 000	5 000	5 000	10 000	10 000
Nombre de soupapes	1	1	1	2	2	3	3	4	4

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. suivant doit figurer sur la plaque d'identification de l'instrument :





DEPOT DE MODELES

Les plans sont déposés à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Provence-Alpes-Côte-d'Azur et à la sous-direction de la métrologie.

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive.

Dessins n^{os} 5959-1 et 2.



POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE

DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGUNET



NOTICE DESCRIPTIVE

Filtres purgeurs de gaz MECATHERMIC modèles PGF 80 à PGF 2500 pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

DESCRIPTION

Le filtre purgeur de gaz est constitué par deux corps cylindriques concentriques à axe vertical en tôle d'acier assemblés par brides. Le corps inférieur (1) reçoit les brides de raccordements des tuyauteries entrée et sortie, et contient le panier filtrant (13) positionné par un croisillon de fixation (4).

Le corps supérieur (7) contient le ou les dispositif(s) d'évacuation de gaz (3) commun(s) à tous les modèles, dont le corps est fixé au couvercle (2), raccordé à la canalisation d'échappement des gaz. La paroi du cylindre inférieur peut recevoir différents accessoires, notamment :

- un détecteur de niveau bas pour commander une alarme,
- un puits thermométrique.

Deux prises de pression pour manomètre différentiel peuvent être prévues sur les tuyauteries entrée et sortie.

Le corps (3) du dispositif d'évacuation des gaz, permettant sa fixation au couvercle (2) supporte un mécanisme différentiel à deux clapets comprenant :

- un flotteur (4),
- un système de double levier démultiplicateur (5),

- un capot de protection et un dispositif de scellement (6).

FONCTIONNEMENT

Dans le cas de l'arrivée d'une poche d'air ou de gaz, le niveau du liquide s'abaisse et le flotteur (4) descend entraînant vers le bas, par l'intermédiaire des leviers (5), le clapet de décompression (8). La chambre de compression délimitée par le corps (7) et le clapet principal (9), qui se trouvait auparavant à la pression interne du purgeur, est mise en communication avec l'orifice de sortie des gaz par l'orifice (10) ; la pression dans cette chambre étant négligeable, le clapet principal (9) est sollicité vers le bas par le poids du flotteur et de son attelage et par la pression subsistant sur sa face supérieure. Les gaz s'échappent alors rapidement par l'orifice à grande section (11).

Après l'évacuation des gaz, le flotteur remonte et les différents organes reprennent leur position initiale, la mise en pression de la chambre s'effectuant par l'orifice de très faible section (12).

DISPOSITIFS DE SCÈLEMENT

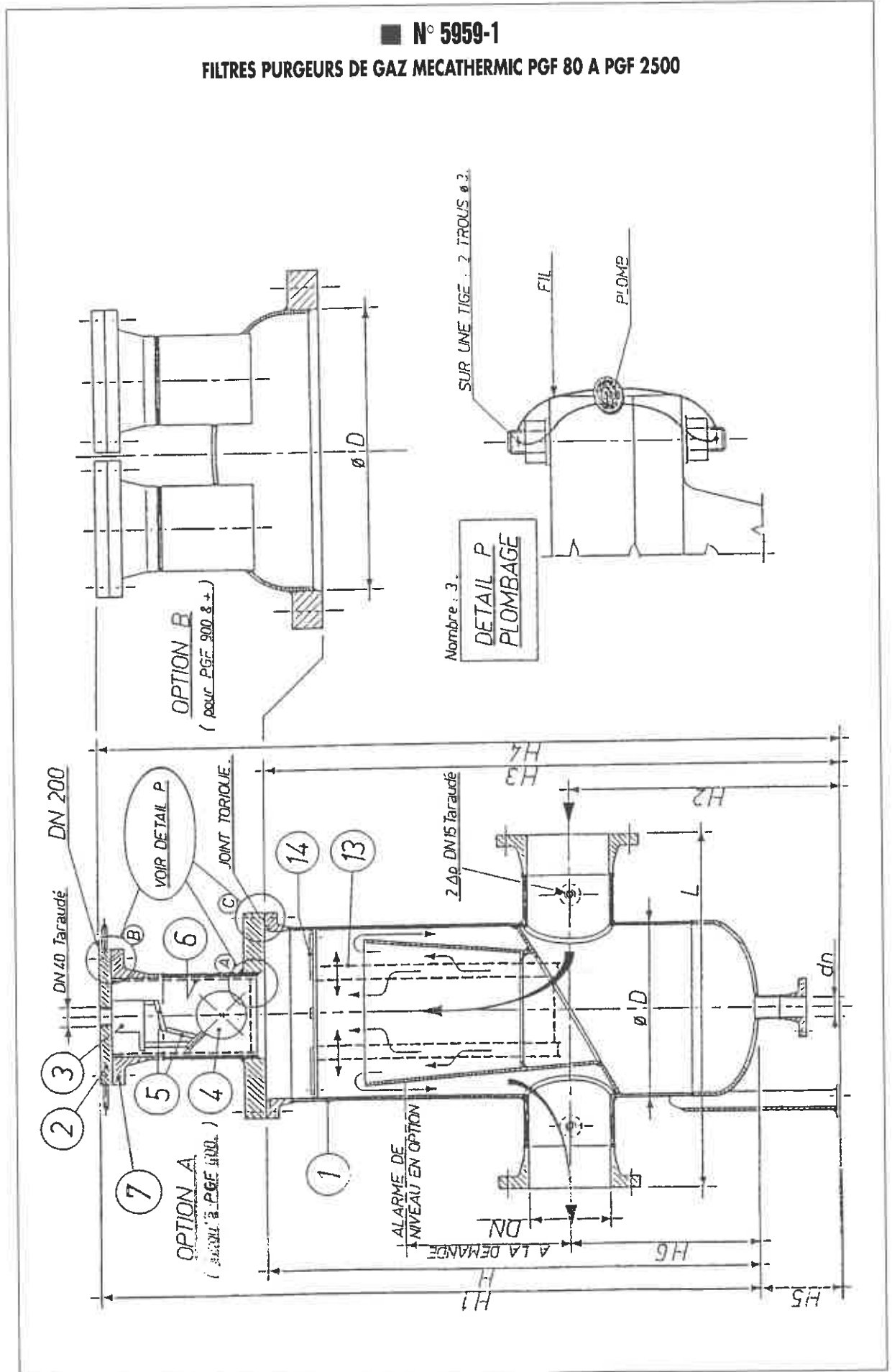
Le scellement A placé sur le capot de protection interdit l'accès au dispositif d'évacuation des gaz.

Le scellement B sécurise la liaison entre le carter contenant le dispositif d'évacuation des gaz et son couvercle.

Le scellement C sécurise la liaison entre les deux carters constitutifs du purgeur. L'accès au filtre est autorisé sans bris de scellement.

■ N° 5959-1

FILTRES PURGEURS DE GAZ MECATHERMIC PGF 80 A PGF 2500

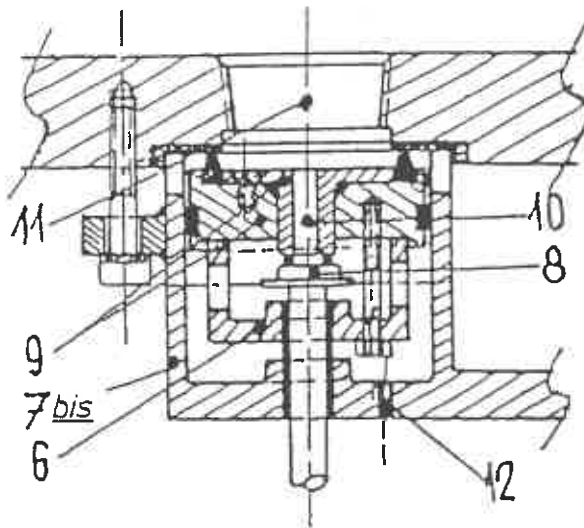


■ N° 5959-2

FILTRES PURGEURS DE GAZ MECATHERMIC PGF 80 A PGF 2500

Mécanisme de soupape différentielle monté sur PGF 80 à PGF 2500

Soupape fermée



Soupape ouverte

